



# Une menace élevée pour les écosystèmes : les espèces exotiques envahissantes

Chemin de découverte – Domaine Ganshof à Maransart - Station n°9

Fonds André Ganshof van der Meersch

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces végétales ou animales exotiques dont la présence **nuît aux espèces indigènes** en raison de leur développement important et dominante vis-à-vis des autres espèces.

Les nuisances occasionnées provoquent **l'appauvrissement et l'homogénéisation** du milieu. Notamment car ces espèces sont plus compétitives et sont séparées de leurs prédateurs d'origine.



Crédit photos - Maxime Manderlier

La **lutte** contre ces espèces passe d'abord par le référencement des lieux de développement avant de procéder à leur gestion.

Il est important d'organiser et de réitérer à plusieurs reprises leur **élimination et/ou canalisation** en raison de leur forte résistance qui les rend difficile à détruire et à contenir. Leur lutte est partagée entre des services communaux, régionaux, des asbl de protection de la Nature ou encore par les propriétaires privés des sites de développement.

Plusieurs espèces sont encadrées par **la législation wallonne et européenne** telles que, par exemple, l'ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) ou encore le ragondin (*Myocastor coypus*).

Les espèces sont triées entre la liste noire, rassemblant les espèces nuisibles, et la liste de surveillance, rassemblant les espèces potentiellement nuisibles.

À Maransart, les espèces exotiques envahissantes sont par exemple le **cerisier tardif** (*Prunus serotina*), les **ouettes d'Égypte** (*Alopochen aegyptiaca*), le **Buddleia** (*Buddleia davidii*) et même le **daim** (*Dama sp.*).

